Transmettez de moi ne serait-ce qu'un verset et rapportez des Fils d'Israël, il n'y a pas de mal. Quant à celui qui ment volontairement à mon sujet, qu'il prépare sa place en Enfer !

'Abdoullah ibn 'Amr (qu'Allah l'agrée, lui et son père relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : " Transmettez de moi ne serait-ce qu'un verset et rapportez des Fils d'Israël, il n'y a pas de mal. Quant à celui qui ment volontairement à mon sujet, qu'il prépare sa place en Enfer !"

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) ordonne de transmettre la science de sa part, qu'il s'agisse de celle du Livre [le Noble Coran] ou de la Tradition prophétique, même si cela se limite à un verset du Coran ou un hadith, à condition que la personne connaisse ce qu'elle transmet et ce à quoi elle appelle. Ensuite, il a expliqué (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) qu'il n'y a pas de mal à rapporter des récits concernant les évènements qui sont arrivés aux enfants d'Israël dès lors où cela ne s'oppose pas à notre Législation. Puis, il a mis en garde contre le mensonge à son sujet et précisé que quiconque s'y adonne volontairement n'a qu'à préparer sa place en Enfer.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3686